

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**



N° d'ordre : 20240415-34DCC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 avril 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi quinze avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de BIZIAT sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)	x				N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET			x		B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOU-DLYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
A. SANDRIN	x			L. MAUGE (suppléant)					
Laiz	S. SCHAUVING		x		A. GIVORD	x			
	S. MARECHAL GOYON	x			J.-F. CARJOT	x			
					E. DESMARIS	x			
				F. DUBOIS			x		
				J.-L. GIVORD	x				

Envoi de la convocation : 02/04/2024

Affichage de la convocation : 02/04/2024

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 31

Sébastien SCHAUVING a donné pouvoir à Sylvie MARECHAL GOYON.  
 Françoise DUBOIS a donné pouvoir à Alain GIVORD

**A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.**

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE –**  
**OBJET : Partenariat entre la Communauté de communes de la Veyle et le Département de l'Ain au titre de l'Observatoire Départemental de l'Habitat**

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 portant statuts de la Communauté de communes de la Veyle,

Vu les délibérations n°20200309-02DCC du Conseil communautaire du 9 mars 2020 et n°20201026-07DCC du Conseil communautaire du 26 octobre 2020 portant arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial

Accusé de réception en préfecture  
 01/04/2024 15:34:40  
 Date de télétransmission : 29/04/2024  
 Date de réception préfecture : 29/04/2024

Vu les délibérations n°20220926-06DCC, n°20220926-07DCC, n°20220926-08DCC et n°20220926-09DCC du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2022 relatives à la signature de la convention chapeau « Opération de Revitalisation du Territoire », à la signature de la convention cadre « Petites Villes de Demain » avec les communes de PONT-DE-VEYLE et de VONNAS, à la signature d'une convention de revitalisation pour les communes de LAIZ, CROTTET et MEZERIAT ainsi qu'à la signature d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU),

Vu la délibération n°20230522-03DCC du Conseil communautaire en date du 22 mai 2023 portant approbation de l'élaboration du PLUi,

**Considérant** que la Communauté de communes s'est engagée dans un projet de territoire structurant à travers l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'un Plan Climat Air Energie Territorial (approuvé en septembre 2021) ;

**Considérant** que ces documents de planification ont donné les lignes directrices pour l'action de la Communauté de communes en matière d'urbanisme et de transition énergétique ;

**Considérant** par ailleurs que le PLUi dispose d'une charte chromatique visant à conserver et améliorer la qualité des paysages urbains ;

**Considérant** quant à lui que le programme « Petites Villes de Demain » permet la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ciblée sur les communes de Pont-de-Veyle, Vonnas, Mézériat, Laiz (quartier des Dîmes) et Crottet (quartier de la gare) et que l'un des objectifs est de redynamiser les centres bourgs des communes et d'améliorer la qualité de l'habitat ;

**Considérant** que dans ce contexte et afin de répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat pour toutes les communes du territoire, la Communauté de communes souhaite adhérer à l'Observatoire Départemental de l'Habitat ;

**Considérant** que ce partenariat a pour objectif de :

- 1/ Adhérer à l'Observatoire, outil de conduite de la politique de l'habitat : connaissance du marché du logement et de son évolution, analyse partagée et territorialisée des besoins ;
- 2/ Participer au comité de pilotage et au comité technique de l'Observatoire de l'Habitat ;
- 3/ Solliciter l'ADIL, organisme qui porte l'ODH pour le compte des collectivités, pour des études spécifiques ;

**Considérant** que le cadrage de ce partenariat est retranscrit dans la convention jointe en annexe ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le partenariat entre la Communauté de communes de la Veyle et le Département de l'Ain au titre de l'Observatoire Départemental de l'Habitat selon les modalités ci-avant exposées ;

**VALIDE** les termes de ladite convention ;

**AUTORISE** le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme  
Le Président

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 29/04/2024

Transmis en Préfecture le : 29/04/2024